



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e) KOUACHE

Prénoms Christel

Profession ou qualité présidente de la MJC

Domicile 132 rue de la République

31290 Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un
débit de boisson temporaire

A Villefranche de Lauragais

Du 17/06/2023 au 18/06/2023

A l'occasion de (1) fête de la MJC

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 10/05/2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du
code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités
territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

La MJC

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 17/06/2023

de

15

heures.

Au 18/06/2023

jusqu'à

18

heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 10/05/2023

